Baccalauréat universitaire ès sciences pluridisciplinaire en sciences et sport (Bachelor of Science Pluridisciplinary in Science and Sport)

Plan d'études et d'examens 2010-2011

Branches	ECTS
Branche principale en sciences: biologie ou mathématiques	110
1) Cours de 1ère année du Baccalauréat ès sciences dans la branche principale à suivre intégralement selon le plan d'études.	60
2) Modules entiers à choisir dans le plan d'études des 2 et 3 ^{èmes} années du Bachelor de la branche principale.	50
Options/ branche secondaire en sciences	
a) Soit l'étudiant/e choisit des modules supplémentaires dans sa branche principale	20
b) Soit l'étudiant/e choisit comme branche secondaire en sciences la branche qu'il n'a pas choisie comme branche principale.	30
Sport	
Cours à suivre sur les 3 années du Bachelor en vue de l'obtention du SePS (Sciences et Pratique du Sport)	40
Total	180

Version du 11 juin 2010 – CB

Sous réserve de modifications

Baccalauréat universitaire ès sciences pluridisciplinaire en sciences et sport (Bachelor of Science Pluridisciplinary in Science and Sport)

Plan d'études et d'examens 2010-2011

Plan d'études

- a. L'étudiant-e inscrit-e en Bachelor pluridisciplinaire sciences et sport est tenu de valider les 60 ECTS de la première année de la branche principale choisie en se basant sur le plan d'études officiel du bachelor de cette branche (BSc en biologie ou en mathématiques).
- b. Pour ce qui est de la branche secondaire, l'étudiant-e devra fournir au décanat, par l'intermédiaire de la conseillère aux études, Céline Bulliard (celine.bulliard@unine.ch), pour approbation, un plan d'études correspondant aux exigences signifiées dans le tableau ci-dessus au plus tard dans le semestre d'été de sa 2^{ème} année. Le fait d'avoir suivi des cours et passer des examens sans que le plan ne soit approuvé ne saurait préjuger de la décision du décanat. Sans l'approbation de son plan d'études par le décanat, l'étudiant-e pluridisciplinaire ne pourra pas se voir délivrer de titre.
- c. L'étudiant-e est rendu-e attentif-ve au fait que certains cours nécessitent des pré-requis et qu'il-elle lui incombe d'avoir acquis les connaissances nécessaires pour pouvoir les suivre. Il sera soumis aux mêmes conditions d'examens que les autres étudiants d'autres filières suivant le même cours.
- d. Le SePS (Sciences et Pratique du Sport) dépend du Service des Sports de l'UniNE auprès duquel l'étudiant-e est tenu-e de se renseigner pour le contenu exact des cours de sport.
- e. Les modifications subséquentes de plan d'études sont possibles. Elles sont soumises à la même procédure que l'approbation du plan. Dans ce cas, l'étudiant doit présenter sans délai au décanat de la FS un plan d'études complet, mentionnant les modifications souhaitées.

Renseignements

Céline Bulliard, conseillère aux études FS (celine.bulliard@unine.ch)

Examens et Règlement

L'inscription à l'enseignement dans IS-Académia est obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux examens de l'enseignement en question. Pour toute précision réglementaire, voir la page internet de la FS (le résumé du Règlement) et le secrétariat de la Faculté.

Version du 11 juin 2010 – CB Sous réserve de modifications